

Dispositif Arc en Ciel**L'idée**

Le dispositif Arc en Ciel est un service de garde d'enfants à domicile pour les familles en démarche de réinsertion professionnelle, sur des horaires atypiques et dans le respect du rythme de l'enfant.

Enfants – Familles – Insertion – Atypique – Parentalité.

Le besoin

Le projet « Arc en Ciel » est né d'une réflexion de travailleurs sociaux sur les freins à l'insertion professionnelle des familles.

Les besoins identifiés par un diagnostic partagé font apparaître deux principaux constats :

- la difficulté de garde des enfants constitue un frein à l'insertion professionnelle principalement lorsque les personnes cumulent des difficultés (absence de mobilité, monoparentalité, bas niveau de qualification, isolement familial...).
- l'absence de dispositif de garde en horaires décalés.

Les objectifs

- o Apporter un soutien aux familles isolées et une solution de garde pour leurs enfants (3 mois à 10 ans) en relais des modes d'accueil déjà existant.
- o Permettre aux familles d'accéder à une formation, à un emploi et à son maintien.
- o Offrir à des étudiants une activité rémunérée.

La description de l'innovation

- La gestion du dispositif d'accueil en horaires décalés est assurée par le service Petite Enfance du CCAS, en partenariat avec des étudiants issus des filières médico-sociales.
- Le dispositif s'adresse aux parents isolés et familles résidant à Nancy, en priorité en démarche d'insertion et rencontrant des difficultés dans la garde de leur(s) enfant(s) du fait des horaires particuliers de leur activité.
- Le service est proposé aux familles du lundi au vendredi.
- En fonction des besoins des familles, la coordinatrice recherche l'étudiant disponible pour assurer la garde. La signature d'un contrat est obligatoire avant le début de la garde. L'étudiant peut alors exercer sa garde en fonction des besoins des familles qui partent travailler.
 - o Soit le matin à partir de 5h : prise en charge au domicile de l'enfant jusqu'à l'ouverture de son mode d'accueil habituel (crèche, assistante maternelle ou école),
 - o Soit le soir au plus tard jusque minuit : prise en charge de l'enfant sur son lieu d'accueil habituel et garde au domicile jusqu'au retour du parent.
- Ce dispositif bénéficie d'un encadrement suivi et permet :
 - de lutter contre la précarité de l'emploi notamment féminin
 - d'apporter un soutien à la fonction parentale dans le respect du rythme de l'enfant
 - de développer la formation des étudiants dans le cadre de leur futur métier.
- Mode de gouvernance :
 - organisation d'un comité de pilotage annuel avec les partenaires (Caf, Grand Nancy, et Conseil Départemental) relatif au bilan et mesures correctrices.
 - organisation de réunions trimestrielles avec les étudiants pour le fonctionnement du service.

Moyens humains et financiers

- Un responsable du dispositif (0,1 ETP) chargé de l'encadrement du personnel et de la gestion financière
- Un coordinateur chargé de l'accueil des familles, de la gestion administrative (0,25 ETP) et de la mise en relation des familles avec les étudiants.
- Des étudiants externes et vacataires. En 2015, 56 étudiants sont intervenus auprès de 42 familles pour 53 enfants et 5633 heures de garde.
- Un espace d'accueil situé en centre ville facilement accessible à la population.
- Un poste informatique équipé d'un logiciel de facturation aux familles pour l'élaboration des éléments de paie des étudiants.

Les partenaires opérationnels :

- Les établissements de formation des étudiants : I.R.T.S, Université Nancy 2, Institut de formation en soins infirmiers orientent les étudiants vers le dispositif.
- Les services sociaux et médico-sociaux tels que les Centres Médico-Sociaux, l'association pour l'Accueil et Réinsertion Sociale, le Centre Maternel qui orientent les familles.

En 2015, le coût global du dispositif s'élevait à : 88 017 Euros en fonctionnement

Les recettes proviennent

pour 9% des participations familiales,

pour 91% des subventions

de la Caf, partenaire principal, par le « fonds publics et territoires » (51% des recettes), de la Prestation de Service Unique pour les enfants de moins de 6 ans (23%) ; du Grand Nancy (10%) ; du Conseil Départemental (5%) ; de l'Etat au titre du Contrat de Ville (2%).

Evaluation

Obtenir un mode de garde permet d'augmenter de 15 % les chances des mères de s'insérer professionnellement.

Les trajectoires professionnelles continues des femmes réduisent le risque de pauvreté et la perte de salaire.

Un service public de la Petite Enfance est donc porteur d'égalité et de justice mais aussi du dynamisme économique.

Cette action peut être essaimée à d'autres territoires.

Les points de vigilance pour développer ce type d'action se situent dans le recrutement des étudiants et leur qualification qui doit être en adéquation avec l'action menée.

En 2015, le dispositif a reçu le prix de l'Innovation Sociale Locale par l'UNCCAS.

Contact :

Claudine Yettou, directrice de la Petite Enfance

Tél. : 03 83 39 03 27

courriel : claudine.yettou@mairie-nancy.fr